

SYNDICAT MIXTE DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL
« Olivier MESSIAEN »

17 rue de l'Ancienne Mairie
04000 DIGNE LES BAINS

COMITE SYNDICAL

Le mardi 23 mai 2017 à 9 heures 30, dûment convoqué par lettre individuelle en date du 3 mai 2017, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire s'est assemblé en session ordinaire sous la présidence de la Présidente, au siège du Syndicat Mixte, dont les portes étaient ouvertes au public.

Etaient présents :

Madame Brigitte REYNAUD, Présidente du Syndicat Mixte de Gestion
Monsieur Robert LAURENTI, représentant de Durance Luberon Verdon Agglomération, 1^{er} Vice-Président du Syndicat mixte ;
Madame Stéphanie COLOMBERO, Conseillère départementale
Madame Alberte VALLEE, Conseillère départementale
Madame Sophie BALASSE, Vice-Présidente du Conseil départemental, déléguée à la culture
Monsieur Claude FIAERT, Vice-Président de Provence Alpes agglomération, délégué à la culture

Assistaient également à la séance :

Monsieur Eric DOUCET Directeur général
Madame Christine JOLY, directrice administrative
Monsieur Benoît PAILLARD, Directeur pédagogique et artistique adjoint
Monsieur Gérard LINSOLAS, Responsable du service culture du conseil départemental
Monsieur Yves CLAUDET, Directeur général adjoint des services de DLVA

Etaient absents excusés :

Madame Sylvie AILLAUD, représentante de de la Communauté d'Agglomération Provence Alpes,
Monsieur Pascal ANTIQ, représentant Durance Luberon Verdon Agglomération
Madame Violette RENAUX, Payeuse départementale



Délibération n° D-2017-12

OBJET : Convention relative aux contributions statutaires

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux Syndicats Mixtes,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental « Olivier Messiaen » modifiés le 13 mars 2017,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 des Syndicats Mixtes,

Exposé des motifs –

Suite à la modification des statuts approuvés le 13 mars 2017, il est nécessaire de prévoir une convention annuelle pour déterminer le versement des participations statutaires telles que votées lors du budget primitif 2017.

Après en avoir délibéré,

DECIDE

D'approuver la convention entre Durance-Luberon-Verdon agglomération, Provence Alpes agglomération et le Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence jointe en annexe ;

D'approuver les modalités de versement des participations statutaires 2017 telles que décrites dans l'article 13-3 des statuts modifiés le 13 mars 2017 ;

D'autoriser la Présidente du Syndicat Mixte de Gestion à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait à Digne-les-Bains le 23 mai 2017.
La Présidente du syndicat mixte de gestion,



Brigitte REYNAUD.

CONVENTION

Entre

Le Département des Alpes de Haute-Provence, représenté par M. Gilbert SAUVAN, son président, autorisé par délibération de la commission permanente datée du 30 juin 2017,

La Communauté d'agglomération Durance Luberon Verdon, représentée par M. Bernard JEANMET-PERALTA, son président, autorisé par délibération du Bureau du Conseil de Communauté datée du ...,

La Communauté d'agglomération Alpes-Provence, représentée par Mme Patricia GRANET-BRUNELLO, sa présidente, autorisée par délibération du Bureau du Conseil de Communauté datée du ...,

Le Syndicat mixte du Conservatoire à rayonnement départemental, représenté par Mme Brigitte REYNAUD, sa présidente, autorisée par délibération du Comité syndical du 23 mai 2017.

Il est convenu :

Article 1 : OBJET

La présente convention fait application pour l'exercice 2017 de l'article 13.3 des statuts du syndicat mixte ouvert de gestion du conservatoire d'enseignement artistique à rayonnement départemental des Alpes de Haute-Provence, qui stipulent :

« Pour les exercices 2017 à 2020, de façon à assurer une transition progressive entre le mode de financement antérieur et le nouveau mode de financement, une convention tripartite particulière règle annuellement la contribution statutaire des membres du syndicat à son budget. »



Article 2 : CONTRIBUTIONS STATUTAIRES POUR L'EXERCICE 2017

Les contributions statutaires au budget du syndicat mixte ouvert de gestion du conservatoire d'enseignement artistique à rayonnement départemental des Alpes de Haute-Provence sont arrêtées comme suit pour l'exercice 2017 :

Collectivité membre	Contribution en fonctionnement	Contribution en investissement	CONTRIBUTION TOTALE
Communauté d'agglomération Durance Luberon Verdon	733 262,27 €	3 684 ,73 €	736 947 €
Communauté d'agglomération de Provence-Alpes	654 762,73 €	3 290,27	658 053 €
Département des Alpes-de-Haute-Provence	561 150 €	8 850	570 000 €

Le montant des contributions statutaires pour les années 2018-2019 et 2020 sera défini par avenant annuel à la présente convention.

Article 3 : CALENDRIER DE VERSEMENT DES PARTICIPATIONS :

Le versement des contributions statutaires sera effectué selon le calendrier suivant :

ARTICLE 3.1 : pour l'année 2017

	Durance Luberon Verdon Agglomération		Communauté d'agglomération Provence Alpes		Conseil départemental	
	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement
2 Janvier	214 162,00	3 684,73	167 297,00	3 290,27	295 000,00	8 850,00
1 ^{ER} Février						
1 ^{ER} Mars						
2 Avril						
2 Mai	174 262,00		130 322,10			
1 ^{ER} Juin			59 523,82		266 150,00	
3 Juillet	114 946,09		59 523,82			
1 ^{ER} août			59 523,82			
1 ^{ER} septembre	114 946,09		59 523,82			
2 octobre			59 523,82			
2 novembre	114 946,09		59 523,82			
1 ^{ER} décembre						
Total par section	733 262,27	3 684,73	654 762,73	3 290,27	561 150,00	8 850,00
Participation totale	736 947,00		658 053,00		570 000,00	

ARTICLE 3.2 : pour les années 2018-2019-2020

Collectivité membre	Date	Pourcentage de participation
Département des Alpes-de-Haute-Provence	Janvier	25% de la participation de l'année n-1
Communauté d'agglomération Durance Luberon Verdon	Février	25% de la participation de l'année n-1
Communauté d'agglomération de Provence-Alpes	Mars	25% de la participation de l'année n-1
Département des Alpes-de-Haute-Provence	Avril	25% de l'année en cours
Communauté d'agglomération Durance Luberon Verdon	Mai	25% de l'année en cours
Communauté d'agglomération de Provence-Alpes	Juin	25% de l'année en cours
Département des Alpes-de-Haute-Provence	Juillet	25% de l'année en cours
Communauté d'agglomération Durance Luberon Verdon	Août	25% de l'année en cours
Communauté d'agglomération de Provence-Alpes	Septembre	25% de l'année en cours
Département des Alpes-de-Haute-Provence	Octobre	Solde de l'année en cours
Communauté d'agglomération Durance Luberon Verdon	Novembre	Solde de l'année en cours
Communauté d'agglomération de Provence-Alpes	Décembre	Solde de l'année en cours

Article 4 : AUTRES DISPOSITIONS

La présente convention sera communiquée à Mme la Payeuse départementale, comptable du syndicat mixte ouvert de gestion du conservatoire d'enseignement artistique à rayonnement départemental des Alpes de Haute-Provence.

Fait à Digne en quatre originaux, le

Le Président du Conseil départemental
des Alpes de Haute-Provence

La Présidente de la Communauté
d'agglomération Provence-Alpes

Gilbert SAUVAN

Patricia GRANET-BRUNELLO

Le Président de la Communauté
d'agglomération Durance Luberon Verdon

La Présidente du syndicat mixte,

Bernard JEANMET-PERALTA

Brigitte REYNAUD.